



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2017-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2017

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2016-12-31-001 - Avenant convention de délégation de gestion 31-12-2016 (1 page)

Page 3

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2016-12-31-001

Avenant convention de délégation de gestion 31-12-2016

*Mutualisation en 2017 des fonctions supports budgétaires des DiSI : gestion de la période
transitoire entre la DiSI Pays du Centre et la DDFiP 63*

Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 01/09/2011 entre le Directeur de la DiSI **Pays du Centre** et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la DDFiP du Puy de Dôme.

Vu la convention de délégation de gestion signée le 31/12/2016 entre le Directeur de la DiSI Pays du centre et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la DRESG,

Sont ajoutés à la convention de délégation de gestion signée le 01/09/2011 les articles suivants

Article 8:

Dans le cadre du projet de mutualisation des fonctions supports budgétaires des DiSI, et à compter du 01/01/2017, le Directeur de la DiSI Pays du Centre confie nouvellement au Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la DRESG la réalisation de l'ordonnancement de ses dépenses et de ses recettes.

A titre de période transitoire, le Directeur de la DiSI Pays du Centre continue de confier au Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la DDFIP 63 les actions suivantes :

- opérations de janvier 2017 de la bascule des lots dans Chorus ;
- finalisation des postes et clôture des engagements juridiques non soldés au 31/12/2016 à l'exception, le cas échéant, des engagements juridiques avec avances non récupérées et/ou retenues de garantie non dénouées ;
- la fin de l'exécution des engagements juridiques avec avances non récupérées et/ou retenues de garantie non dénouées, jusqu'à leur clôture.

Article 9 :

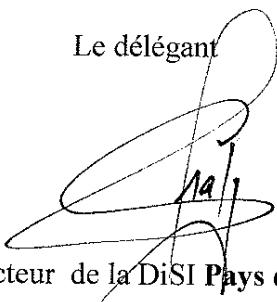
A la date de la clôture du dernier engagement juridique non soldé au 31/12/2016, la présente convention cesse de porter ses effets et la délégation de gestion prend fin.

Le présent avenant est transmis au contrôleur budgétaire et au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du puy de Dôme

Fait, à Clermont-Ferrand
Le 31/12/2016

Le délégant



le Directeur de la DiSI **Pays du Centre**

Le délégataire



la Directrice du pôle pilotage et ressources de la
DDFiP du Puy de Dôme